



Communiqué de presse  
Juillet 2024

## Oleo 100 salue les évolutions réglementaires dans le secteur du transport

Deux nouveaux arrêtés relatifs à l'utilisation du B100 ont été publiés le 30 juin 2024 au Journal Officiel, les principales informations à retenir sont les suivantes :

- *Le B100 continue à ne pouvoir être utilisé que par des flottes captives de véhicules professionnels, mais désormais une flotte captive peut être commune à un consortium de propriétaires de véhicules professionnels. Un partage de cuve est donc envisageable entre plusieurs propriétaires de véhicules professionnels, pourvu que les véhicules concernés aient un accès exclusif aux cuves de B100.*
- *Le fournisseur de B100 doit détenir la liste des véhicules professionnels de chaque flotte captive, à l'exception des véhicules ferroviaires, et la tenir à disposition des services des Douanes.*
- *Un véhicule faisant partie d'une flotte captive ne peut rouler qu'au B100 (sauf pour le ferroviaire et dans les cas justifiés auprès de l'Administration).*
- *La Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) prépare un Q&A pour éclaircir plusieurs points des nouveaux arrêtés. Les équipes d'Oleo100 partageront ces informations supplémentaires dès qu'elles seront disponibles.*

**Ces nouvelles dispositions permettent d'accélérer la transition vers le mix énergétique dans les transports de marchandises et de voyageurs, tant routiers que ferroviaires.**

La traçabilité rigoureuse des approvisionnements, maintenue par ces nouvelles dispositions, garantit la qualité et la sécurité des carburants utilisés. Cette transparence est cruciale pour assurer une confiance continue dans l'utilisation du B100 pour les entreprises.

Cette décision ouvre la voie à une adoption accrue de ce biocarburant. Oleo100 s'engage à accompagner ses partenaires dans cette transition, en fournissant des solutions énergétiques innovantes et durables, « sur-le-champ ».

### **Réaction de Claire Duhamel, Directrice d'Oleo100 :**

***"Nous croyons fermement que cette avancée contribuera de manière notable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en soutenant le développement d'une économie circulaire et locale. Grâce à ces nouvelles mesures, nous allons pouvoir intensifier notre contribution à la transition énergétique et offrir des alternatives concrètes et immédiates aux professionnels du transport."***

Pour des interviews exclusives ou des informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serions ravis de vous détailler comment ces nouvelles mesures vont transformer le secteur du transport et contribuer à un avenir plus vert.

**Contact presse Oleo100 :**

**Agence Comme ils disent**

Chloé LEMAHIEU (MEHAT). Responsable RP - Paris

06 89 57 84 63

c.lemahieu@agence-cid.fr

A propos d'Oleo100 : La solution clé pour décarboner les flottes captives professionnelles. Grâce à cette innovation de Saipol, filiale d'Avril, les chargeurs réduisent significativement leur empreinte carbone. Oleo100, est une alternative durable aux carburants fossiles, qui diminue immédiatement d'au moins 60% les émissions de CO2 et jusqu'à 80% les émissions de particules. C'est le choix de l'efficacité écologique pour un futur plus propre. 100% végétale et 100% française, Oleo100 est produit localement et valorise l'excellence du savoir-faire agricole et industriel français. Elle génère de la valeur dans tous les territoires, renforçant l'économie locale. Adaptable sur une large variété de véhicules diesel sans modification physique moteur, Oleo100 est simplement accessible.